

# COMMENT PROCÉDER ?



## Demande à formuler

- > Sur le site [agglo-sophiaantipolis.fr](http://agglo-sophiaantipolis.fr), via l'outil de recherche avec le mot «diagnostic»
- > Ou par mail : [casalabri@agglo-casa.fr](mailto:casalabri@agglo-casa.fr)



## 1<sup>ère</sup> visite

État des lieux de vos biens et activités.



## 2<sup>e</sup> visite (ou entretien téléphonique)

Remise du rapport de diagnostic avec ses préconisations chiffrées et le Plan de Mise en Sécurité personnalisé.



## + d'infos

[agglo-sophiaantipolis.fr](http://agglo-sophiaantipolis.fr)  
ou par mail : [casalabri@agglo-casa.fr](mailto:casalabri@agglo-casa.fr)



## CAS'ALABRI

Accompagnement pour L'Adaptation de votre Bâti au Risque Inondation

Protégez vos biens et vos activités, et préparez-vous à une bonne gestion des inondations

Diagnostic...

**GRATUIT**

**CONFIDENTIEL**

**PERSONNALISÉ**

## OBJECTIFS

- **Identifier les points sensibles** de votre bien face à l'inondation,
- **Définir les mesures** pour diminuer les dégâts et faciliter le retour à la normale,
- **Adopter les bonnes pratiques avant, pendant et après les périodes d'inondation**, en établissant un plan de mise en sécurité personnalisé,
- Pour les biens situés en zone inondable d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, **connaître les nouvelles mesures réglementaires**,
- **Évaluer le coût** des mesures de sécurisation et **avoir un accompagnement technique et administratif** pour leur mise en œuvre,
- **Obtenir des aides financières** pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les habitations particulières ou copropriétés, entreprises, établissements recevant du public, concernés par le risque inondation sur le territoire de la CASA.

## EXEMPLES DE MESURES



Installer des clapets anti-retour



Réhausser les équipements électriques



Poser des batardeaux



Aménager une zone de refuge



Améliorer l'étanchéité des murs et sols

## RÉCAPITULONS

Le diagnostic de votre habitation est ...

### GRATUIT

Opération entièrement financée par l'État (Fonds Barnier), la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la Région.

### CONFIDENTIEL

Réalisé par un prestataire de la CASA, tenu au secret professionnel. Il ne peut donner lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial, il n'est transmis qu'aux seuls bénéficiaires et est soumis au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles.

### NON ENGAGEANT

Il n'impose aucune obligation nouvelle, il invite les propriétaires à la réalisation des travaux de mise en sécurité proposés.

### INFORMATIF ET PRÉVENTIF

Moyen simple de connaître sa situation par rapport à l'aléa inondation et la réglementation, et de se préparer aux effets potentiels d'une crue ou d'orages.

### UN PRÉALABLE INDISPENSABLE

#### POUR BÉNÉFICIER DE SUBVENTIONS TRÈS INCITATIVES

Allouées par l'État pour vos aménagements de protection (Fonds Barnier) :

- pour les entreprises de moins de 20 salariés, jusqu'à 10%

- pour les habitations, jusqu'à 80%

du montant des travaux hors taxes **en zone PPRI**.